

DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE

R É P U B L I Q U E

Session novembre 2017

F R A N Ç A I S E

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Vu l'ordonnance du 19 septembre 1945 ;

Vu le décret n° 63-890 du 24 août 1963 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance du 19 septembre 1945 ;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2008 portant délégation d'attribution aux recteurs d'académie ;

Vu la délibération du jury en date du 11 janvier 2018 ;

délivre à **MONSIEUR ALBERT EMMANUEL RENE MARIE**

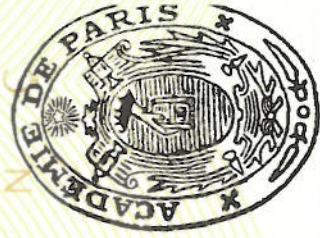
né(e) le 29 août 1982 F à NANTES (44)

le présent **DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE** pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 31 janvier 2018

Pour expédition conforme :
Le Directeur du Service interacadémique
des examens et concours

Signature du titulaire



N°